

2364

Subvention additionnelle de la  
 Confédération pour l'édification du  
 Musée international de la Croix-Rouge

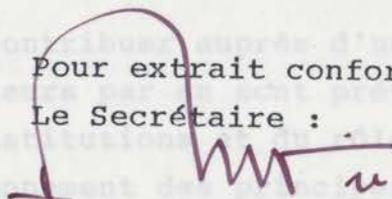
Bern, le 11 décembre 1987

Vu la proposition du DFAE et du DFI du 11 décembre 1987  
 Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé

1. Une subvention unique de 1,5 millions de francs est accordée au Musée international de la Croix-Rouge.
2. Pour faire face à cette dépense, le DFI est autorisé à demander, avec le 1er supplément du budget 1988, à charge de l'article budgétaire 302.463.25 "Musée international de la Croix-Rouge" (nouveau), un crédit de 1,5 millions de francs.
3. Le projet de la réponse du Conseil fédéral à la lettre du Conseil de la Fondation pour le Musée international de la Croix-Rouge, du 4 novembre 1987, est approuvé.

Pour extrait conforme,  
 Le Secrétaire :



Protokollauszug an:			
ohne /	<input checked="" type="checkbox"/> mit Beilage		
Nr. z.K.	Dep.	Anz.	Akten
X	EDA	12	-
X	EDI	12	-
X	EJPD	3	-
X	EMD	4	-
X	EFD	7	-
X	EVD	5	-
X	EVED	5	-
	BK		
X	EFK	2	-
X	Fin.Del.	2	-

## DEPARTEMENT FEDERAL DES AFFAIRES ETRANGERES

## DEPARTEMENT FEDERAL DE L'INTERIEUR

o.253.0 U'ch

Berne, le 11 décembre 1987

Au Conseil fédéralSubvention additionnelle de la  
Confédération pour l'édification du  
Musée international de la Croix-Rouge

- I. Vers la fin des années soixante-dix, il a été décidé de construire à Genève un Musée international de la Croix-Rouge. Son inauguration aura lieu le 29 octobre 1988, date coïncidant avec celle du 125ème anniversaire de la création du Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Le coût total de l'opération se monte à 24,5 millions de francs.

Ce Musée a pour objectif de contribuer auprès d'un large public (environ 250'000 visiteurs par an sont prévus) à une meilleure connaissance des institutions et du rôle de la Croix-Rouge, ainsi qu'au rayonnement des principes et idéaux du Mouvement de la Croix-Rouge. Il s'avérera donc un instrument de haute valeur pour propager la tradition humanitaire de la Suisse et pour mettre en exergue l'engagement de notre pays dans ce domaine. Le Musée permettra en outre de mieux faire comprendre à la population le soutien diplomatique et financier apporté par la Confédération aux activités de la Croix-Rouge, en particulier du CICR, car il réservera une partie importante de sa surface à l'exposition des actions humanitaires opérationnelles entreprises dans le cadre des catastrophes et des conflits actuels.

Conçue selon les méthodes les plus avancées de la muséologie, cette institution culturelle comprendra huit espaces, consacrés chacun à un volet de l'histoire du Mouvement de la Croix-Rouge, d'avant Solférino à nos jours.

- II. Pour mener à bien ce projet, ses initiateurs ont constitué une Fondation pour le Musée international de la Croix-Rouge, chargée notamment de réunir la somme nécessaire à l'édification du Musée. A l'origine, la Fondation considérait que le financement de l'opération serait de caractère privé.

Depuis lors, un très grand nombre de donateurs privés, suisses ou étrangers, ont été approchés et ont répondu à l'appel de la Fondation. Le montant total de leurs versements avoisine la somme notable de 10 millions de francs. Il n'en reste pas moins un découvert d'environ 14,5 millions de francs.

- III. Dans ces circonstances, la Fondation a dû se tourner vers le secteur public. Divers Etats et corporations de droit public, sollicités, ont manifesté leur soutien par un geste financier. Ainsi, l'URSS a d'ores et déjà accordé près de 1,3 millions de francs au Musée (sous forme de livraison de ciment). L'Arabie Saoudite a fourni 0,5 millions de francs. La France a donné 0,26 millions de francs.

Les Etats-Unis parrainent l'"United States of America Fund", créé à cet effet et qui se propose d'acheminer 1,5 millions de francs suisses au Musée. L'Italie a promis 0,5 millions de francs, tandis que la République fédérale d'Allemagne pourrait accorder un montant de 0,8 millions de francs.

L'Etat de Genève et la Ville de Genève ont offert respectivement les sommes de 2,6 et 2,5 millions de francs. Les villes et cantons confédérés ont fait don, ensemble, de 0,31 millions de francs.

Egalement sollicitée de faire un geste, la Confédération a versé, en se fondant sur les décisions du Conseil fédéral

des 30 janvier 1985 et 22 octobre 1986, une subvention en deux tranches, prélevée sur des fonds spéciaux dont dispose le DFI (bénéfice de frappe des écus commémoratifs), dont le montant total s'est élevé à 1,05 millions de francs.

A ce jour, les possibilités de donations publiques sont épuisées. En admettant que le Fonds américain, l'Italie et l'Allemagne réunissent les sommes escomptées, un montant de près de 3 millions de francs ferait en tout cas encore défaut.

Aussi, par lettre du 23 mars 1987 adressée au Président de la Confédération, le Conseiller fédéral P. Aubert, Chef du DFAE, et au Conseiller fédéral F. Cotti, Chef du DFI, l'ancien Conseiller fédéral E. Brugger, membre de la Fondation du Musée, a-t-il sollicité une aide financière supplémentaire de la Confédération. Dans une lettre au Président de la Confédération, datée du 14 avril 1987, M. A. Hay, alors Président du CICR, a appuyé la demande présentée par M. E. Brugger. Enfin, par lettre du 4 novembre 1987 adressée au Conseil fédéral, la Fondation du Musée a confirmé qu'elle souhaitait vivement pouvoir compter sur un soutien financier complémentaire de la Confédération.

- IV. Dans ces circonstances, le DFAE et le DFI proposent au Conseil fédéral d'accorder une subvention additionnelle de 1,5 millions de francs à la Fondation du Musée international de la Croix-Rouge et de prévoir à cette fin un crédit extraordinaire unique au budget de l'Office fédéral de la culture pour 1988, dans le cadre du premier crédit supplémentaire pour 1988. Effectivement, le bénéfice de frappe des écus commémoratifs ne saurait être utilisé pour cette nouvelle subvention, car une pratique bien établie veut qu'il ne puisse être recouru qu'une seule fois à cette source financière.

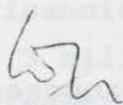
En octroyant cette subvention additionnelle, la Confédération témoignerait du prix qu'elle attache à l'établissement sur son territoire de cette institution d'envergure interna-

tionale. En tant qu'Etat hôte du Musée international de la Croix-Rouge, en outre, elle serait à même d'occuper, parmi les donateurs, un rang honorable, proche de celui de l'Etat de Genève ou de la Ville de Genève et - contrairement à ce qui est le cas pour l'instant - précédant celui de l'URSS et, en principe, celui des Etats-Unis. Cet élément a son importance pour l'image que l'étranger se fait de la Suisse, d'autant plus que Mme R. Reagan et Mme M. Gorbachev prendront très vraisemblablement part à la cérémonie d'inauguration du Musée.

V. Dans le cadre de la consultation des offices, l'Administration fédérale des finances, DFF, a été entendue et s'est déclarée d'accord avec la présente proposition.

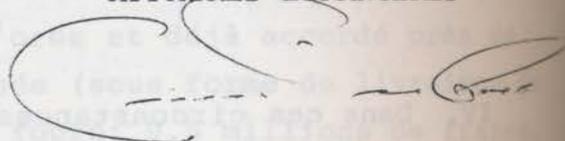
Au vu de ce qui précède, nous vous proposons de prendre la décision ci-jointe.

DEPARTEMENT FEDERAL  
DE L'INTERIEUR



Flavio Cotti

DEPARTEMENT FEDERAL DES  
AFFAIRES ETRANGERES



Pierre Aubert

Annexe : Projet de décision

Pour co-rapport :

- DFJP
- DFF

Pour distribution :

- DFAE 12 ex. pour exécution
- DFI 12 ex. pour exécution
- DMF 3 ex. p.i.
- DFJP 3 ex. p.i.
- DFF 3 ex. p.i.
- DFEP 3 ex. p.i.
- DFTCE 3 ex. p.i.

Subvention additionnelle de la  
Confédération pour l'édification du  
Musée international de la Croix-Rouge

Berne, le

Vu la proposition du DFAE et du DFI du 11 décembre 1987  
Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé

1. Une subvention unique de 1,5 millions de francs est accordée au Musée international de la Croix-Rouge.
2. Pour faire face à cette dépense, le DFI est autorisé à demander, avec le 1er supplément du budget 1988, à charge de l'article budgétaire 302.463.25 "Musée international de la Croix-Rouge" (nouveau), un crédit de 1,5 millions de francs.
3. Le projet, ci-joint, de la réponse du Conseil fédéral à la lettre du Conseil de la Fondation pour le Musée international de la Croix-Rouge, du 4 novembre 1987, est approuvé.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire :

Annexe : - Projet de réponse

Nous sommes heureux de pouvoir vous communiquer que notre Conseil a décidé de proposer aux Chambres fédérales l'ouverture d'un crédit de 1,5 millions de francs pour l'édification du Musée international de la Croix-Rouge. Nous avons affectivement noté que compte tenu des difficultés financières que rencontrait votre

ERNST BRUGGER  
A. BUNDESRAT

23. März 1987

Fondation. La Confédération se dévoue à appuyer cette oeuvre  
contribuera à diffuser l'idéal humanitaire. L'Etat suisse  
trouve ainsi un moyen d'exprimer sa solidarité internationale.  
Profondément attaché à cette oeuvre, le Conseil fédéral  
s'engage à soutenir financièrement la Fondation.

Berne, le

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance  
de notre considération distinguée.  
Le Conseil fédéral suisse  
Président: M. Flavin Cottet  
Vorsteher des Eidg. Departements des Innern  
3003 Bern

à son Conseil fédéral suisse  
Sehr geehrter Herr Bundespräsident  
sehr verehrte Kollegen,

Au Conseil de la Fondation  
pour le Musée international  
de la Croix-Rouge  
17, avenue de la Paix

1202 Genève

le Président de la Confédération  
Anlässlich der Zusammenkunft vom 25. Februar haben Sie mir Gelegenheit, Ihnen über das in Genf im Entstehen begriffene Musée international de la Croix-Rouge zu berichten. Ich versprach Ihnen damals, meine Ausführungen durch einen kurzen schriftlichen Bericht zu ergänzen.

Monsieur le Président,  
Messieurs,

Nous vous remercions de votre lettre du 4 novembre 1987, par laquelle vous nous apportez des précisions sur l'inauguration du Musée international de la Croix-Rouge qui aura lieu le 29 octobre 1988. Nous vous savons également gré de nous avoir adressé une invitation officielle à cette cérémonie, à laquelle notre Conseil se fera un plaisir d'être représenté.

Nous sommes heureux de pouvoir vous communiquer que notre Conseil a décidé de proposer aux Chambres fédérales l'ouverture d'un crédit de 1,5 millions de francs pour l'édification du Musée international de la Croix-Rouge. Nous avons effectivement estimé que compte tenu des difficultés financières que rencontrait votre

zusammengetragen werden, wobei ca. 45 % aus dem Sektor public und ca. 51 % von privater Seite eingebracht wurden. Es hat sich aber im Laufe der Jahre gezeigt, dass die ursprünglich budgetierte 10 Mio Franken bei weitem nicht ausreichen, um das ausserordentlich reichhaltige und wertvolle Museumgut zu beschaffen und in moderner Art und Weise zu präsentieren. Die Gesamtkosten wer-

Fondation, la Confédération se devait d'appuyer cette oeuvre qui contribuera à diffuser l'idéal humanitaire auquel la Suisse est profondément attachée.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

An Conseil de la Fondation  
pour le Musée International  
de la Croix-Rouge  
17, avenue de la Paix  
1202 Genève

Au nom du Conseil fédéral suisse

Le Président de la Confédération :

Le Chancelier de la Confédération :

... nous vous remercions de votre lettre du 8 novembre 1957, par laquelle vous nous apportez des précisions sur l'inspiration du Musée International de la Croix-Rouge qui aura lieu le 29 octobre 1958. Nous vous remercions également de nous avoir adressé une invitation officielle à cette cérémonie, à laquelle notre Conseil se fera un plaisir d'être représenté.

Nous sommes heureux de pouvoir vous communiquer que notre Conseil a décidé de proposer aux Chambres fédérales l'ouverture d'un crédit de 1,5 millions de francs pour l'édification du Musée International de la Croix-Rouge. Nous avons effectivement estimé que compte tenu des difficultés financières que rencontrerait votre

ERNST BRUGGER  
 a. BUNDESRAT

8625 GOSSAU ZH, 23. März 1987

Herrn Bundespräsident Pierre Aubert  
 Vorsteher des Eidg. Departementes für  
 auswärtige Angelegenheiten  
 3003 B e r n

Herrn Bundesrat Flavio Cotti  
 Vorsteher des Eidg. Departementes des Innern  
 3003 B e r n

Sehr geehrter Herr Bundespräsident, sehr geehrter Herr Bundesrat,  
 sehr verehrte Kollegen,

Anlässlich der Zusammenkunft vom 25. Februar gaben Sie mir Gelegenheit, Ihnen über das in Genf im Entstehen begriffene Musée international de la Croix-Rouge zu berichten. Ich versprach Ihnen damals, meine Ausführungen durch einen kurzen schriftlichen Bericht zu ergänzen.

Mein Beitritt zum Stiftungsrat des Musée erfolgte bereits 1980, und dies auf ausdrücklichen Wunsch des Bundesrates, da man der Meinung war, dass in diesem Gremium auch die deutsche Schweiz angemessen vertreten sein sollte. Ich habe diese Zusage nicht bedauert, obwohl in den ersten Jahren grosse Widerstände zu überwinden waren, da weite Kreise die Notwendigkeit eines solchen Museums bezweifelten.

Die Stimmungslage hat sich in der Zwischenzeit stark geändert, und dies zu Recht. Ich bin heute davon überzeugt, dass sich das Unternehmen zu einem eigentlichen Hit entwickelt und für Genf, die ganze Schweiz, aber auch für das Rote Kreuz eine markante Bedeutung erlangen wird. Das gilt sowohl in ideeller als auch in touristischer Beziehung. Es steht heute schon fest, dass die Einweihung im Oktober 1988 eine grosse internationale Ausstrahlung haben wird. Dass wir so optimistisch sein können, ist vor allem das Verdienst von Direktor Laurent Marti, der sich mit einem persönlichen Engagement sondergleichen und mit hoher Kompetenz für die Finanzierung, die Baugestaltung und die museale Qualität des Werkes einsetzt. Grosse Verdienste hat aber auch Herr Philippe de Weck, der als umsichtiger, nüchterner Präsident Grosses und bei der Mittelbeschaffung Ausserordentliches geleistet hat.

Aufgrund dieses Einsatzes konnten bis heute gut 18 Mio Franken zusammengetragen werden, wobei ca. 49 % aus dem secteur public und ca. 51 % von privater Seite aufgebracht wurden. Es hat sich aber im Laufe der Jahre gezeigt, dass die ursprünglich budgetierten 16 Mio Franken bei weitem nicht ausreichen, um das ausserordentlich reichhaltige und wertvolle Museumsgut zu beschaffen und in moderner Art und Weise zu präsentieren. Die Gesamtkosten wer-

den sich schlussendlich auf gegen 25 Mio Franken belaufen, was heisst, dass heute noch etwa 6 Mio Franken fehlen.

Der Stiftungsrat ist der Auffassung, dass ein wesentlicher Teil der zu deckenden Finanzierungslücke vom Ausland, das erst gut 16 % beigetragen hat, aufgebracht werden sollte. Erstaunlicherweise steht die Sowjetunion mit Fr. 900'000.- (Lieferung von Zement und Stahl) an der Spitze der ausländischen Regierungen. Wir erwarten aber, dass vor allem die Vereinigten Staaten, die Bundesrepublik Deutschland, Japan, Grossbritannien, Italien und andere Regierungen noch grössere Beiträge leisten werden. Entsprechende Verhandlungen sind im Gange, und wir glauben, dass sich gewisse mündliche Zusicherungen bald konkretisieren werden.

Bei den Verhandlungen mit potentiellen ausländischen Geldgebern wird nicht selten die Frage nach dem Beitrag der Schweizerischen Eidgenossenschaft gestellt. Gestatten Sie mir in diesem Zusammenhang die rein persönliche Bemerkung, dass sich die Million, die Sie uns zugesprochen haben und für die wir natürlich ausserordentlich dankbar sind, nicht besonders animierend ausnimmt. Sie ist auch im Vergleich zu den Leistungen der Stadt Genf, des Kantons Genf und seiner Gemeinden (Fr. 5,468 Mio) eher als bescheiden zu bezeichnen.

Ich kenne natürlich die Schwierigkeiten, die mit einer allfälligen Erhöhung des Bundesbeitrages verbunden sind. Andererseits muss ein Werk, das mit dem Namen der Schweiz und dem IKRK verbunden ist und das eine grosse internationale Ausstrahlung haben wird, sich erstklassig präsentieren und eine qualitativ hochstehende Leistung erbringen. Wichtig ist auch, dass das Museum bei seiner Eröffnung schuldenfrei dasteht, damit der Betrieb in den kommenden Jahren selbsttragend gestaltet werden kann.

Ich würde es als ausserordentlich nützlich erachten, wenn wir im Rahmen eines persönlichen Gesprächs die sich stellenden Fragen vertieft behandeln und Sie ganz allgemein über unsere Arbeit, für die nun der Schlussspurt beginnt, orientieren könnten. Von unserer Seite wären der Präsident, der Direktor und ich selber als Gesprächspartner vorgesehen.

Ich bitte Sie um wohlwollende Prüfung meiner Anregung und verbleibe

mit vorzüglicher Hochachtung und kollegialen Grüssen

*Ernst Brunn*

Beilage: Liste der grossen Donatoren

Association internationale  
de la Croix-Rouge

CH 1202 Genève

Tél. 022 34 60 01

Tél. 022 34 60 02

Tél. 022 34 60 03

Internationaler  
Rotes Kreuz

Historie du mouvement  
de la Croix-Rouge  
et du Croissant

Internationaler  
Rotes Kreuz

Geschichte des  
Rotes Kreuzes  
und des Roten Halbmonds

International Museum  
of the Red Cross

cc Musée

History  
of the Red Cross and  
Red Crescent movement



LE PRÉSIDENT

Genève, le 14 avril 1987  
LM/AH/SW

Monsieur le Président de la Confédération,

J'ai appris que vous avez l'amabilité de recevoir en compagnie de M. le Conseiller fédéral Flavio Cotti, MM. Brugger, de Weck et Marti. Vous savez l'importance que le CICR attache à la réalisation du futur Musée de la Croix-Rouge.

Il y voit un important instrument de diffusion. Il présume également que le Musée suscitera des donations nouvelles en faveur des actions de la Croix-Rouge et inspirera des vocations dans la jeunesse de notre pays. Enfin, cette réalisation, dont la muséologie sera novatrice, contribuera par son attrait au rayonnement de la Suisse et fera connaître à 250'000 visiteurs par an, l'importance qu'elle accorde à l'engagement humanitaire.

J'espère, qu'en plus des importantes contributions qu'il verse régulièrement au CICR, le Conseil fédéral pourra augmenter son soutien à la réalisation du Musée.

Veuillez agréer, Monsieur le Président de la Confédération, les assurances de ma très haute considération.

*Alexandre Hay*

*AH*  
Alexandre Hay

Monsieur Pierre Aubert  
Président de la Confédération  
Palais fédéral

3003 BERNE



## NEGOCIATIONS AVEC LES GOUVERNEMENTS

Der Stiftungsrat ist der Auffassung, dass ein...  
 der zu dankenden Finanzierungs...  
 1987

	<u>Fr.s.</u>	<u>US \$</u>
<b>1. <u>Donations acquises</u></b>		
UNION SOVIETIQUE	1.285.595.--	857.063.--
CONFEDERATION SUISSE	1.000.000.--	670.000.--
ARABIE SEOUDITE	500.000.--	335.000.--
FRANCE	260.000.--	175.000.--

<b>2. <u>Donations promises</u></b>		
ITALIE	500.000.--	335.000.--

<b>3. <u>En cours de négociation</u></b>		
REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE	800.000.--	533.333.--
ETATS UNIS	1.000.000.--	670.000.--
ESPAGNE		
SUISSE (complément)	1.500.000.--	1.000.000.--

<b>4. <u>A négocier</u></b>		
JAPON		

*Alexandre Bay*  
*Président de la Confédération*

9 septembre 1987

Annexe: Liste der grossen Donatoren

Avenue de la Paix  
CH 1202 Genève

Tél 022 33 26 60  
Télex 22 269  
Téléfax 022 348 280

Musee international  
de la Croix-Rouge

Histoire du mouvement  
de la Croix-Rouge  
et du Croissant-Rouge

Internationales Museum  
des Roten Kreuzes

Geschichte der Bewegung  
des Roten Kreuzes  
und des Roten Halbmondes

International Museum  
of the Red Cross

History  
of the Red Cross and  
Red Crescent movement

BUNDESKANZLEI	
6. 11. 87	PZ
	2/18.4
X	EDA K. Spis
X	EDI
	EJPD
	EMD
X	EFD K. Spis
	EVD
	EVED
X	BK K. Spis
Empfang bestätigt: X 2008	

Le Conseil de Fondation

Au Conseil Fédéral  
Palais fédéral  
3003 BERNE

Genève, le 4 novembre 1987

Messieurs les Conseillers fédéraux,

La construction du Musée international de la Croix-Rouge est en bonne voie. Le gros oeuvre est près d'être achevé et l'inauguration est prévue pour le 29 octobre 1988, jour du 125<sup>e</sup> anniversaire de la création de la Croix-Rouge.

Notre Fondation, qui n'a été financièrement soutenue par aucune des institutions de la Croix-Rouge afin de préserver leur image et leur identité, a donc fait appel pour assurer son financement aux secteurs public et privé. Sur les Fr. 24,127 Mio nécessaires (montant qui inclut la totalité des frais de construction, muséologie, étude et mise en place du programme), Fr. 17.506.510.-- ont été à ce jour recueillis. Il nous reste donc 12 mois pour récolter le solde, soit Fr. 6.620.490.--.

Le secteur privé suisse a généreusement répondu à notre appel. Les sociétés étrangères, systématiquement approchées, se sont en revanche désintéressées d'un projet dont elles apprécient le principe, mais qui se situe dans un pays financièrement privilégié.

Quant au secteur public, il faut relever le grand effort de l'Etat et de la Ville de Genève (Fr. 5 millions en 2 parts de Fr. 2,5 Mio), l'appui de la Confédération (Fr. 1 Mio), la modeste contribution des villes et cantons confédérés (Fr. 309.200.--) et l'engagement de certains gouvernements étrangers. (voir liste en annexe).

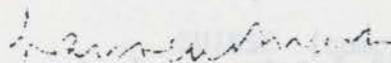
-2-

Nous nous trouvons donc aujourd'hui dans une situation délicate. Les sources de financement en Suisse sont partiellement tariées et l'étranger répond mal à nos démarches. Nous ne désespérons pas d'obtenir de nouvelles contributions gouvernementales relativement importantes mais ces promesses - même si elles se réalisaient entièrement - ne permettraient pas de couvrir la totalité de nos besoins financiers. C'est pourquoi nous nous permettons de faire une nouvelle fois appel à la Confédération. Cette requête fut d'ailleurs précédée d'un entretien que nous a accordé le 13 mai 1987 M. le Conseiller fédéral Flavio Cotti, entretien au cours duquel nous avons sollicité un appui supplémentaire de Fr. 1,5 Mio, ce qui placerait la contribution de la Confédération au même niveau que celles de l'Etat et de la Ville de Genève.

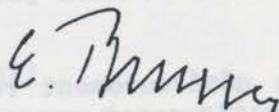
Nous vous soumettons également pour référence une lettre du 23 mars 1987 de M. Brugger à MM. Pierre Aubert et Flavio Cotti et du 14 avril 1987 de M. Alexandre Hay à M. Pierre Aubert traitant du même objet.

Nous espérons que le Conseil fédéral voudra bien apprécier le rôle que jouera ce Musée dans le rayonnement de la Croix-Rouge et de la mission humanitaire de la Suisse. Il s'agira d'un témoignage unique conçu selon des techniques muséologiques novatrices et que visiteront chaque année les chefs d'Etats ou de gouvernements accueillis au CICR, les personnalités de passage à Genève et un nombre général de visiteurs estimé à 250.000.

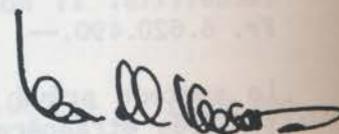
Veillez agréer, Messieurs les Conseillers fédéraux, les assurances de notre très haute considération.



Laurent Marti

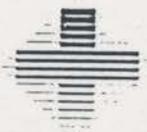


Ernst Brugger



Philippe de Weck

3 septembre 1987





# LE CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE

Fondation, la Confédération se devait d'appuyer cette oeuvre qui contribue à diffuser l'idéal humanitaire auquel la Suisse est profondément attachée.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération distinguée.

Berne, le 18 décembre 1987

Au nom du Conseil fédéral suisse

Au Conseil de la Fondation  
pour le Musée international  
de la Croix-Rouge  
17, avenue de la Paix

Le Président, *[Signature]*

1202 Genève

Monsieur le Président,  
Messieurs,

Le Chancelier de la Confédération : *[Signature]*

Nous vous remercions de votre lettre du 4 novembre 1987, par laquelle vous nous apportez des précisions sur l'inauguration du Musée international de la Croix-Rouge qui aura lieu le 29 octobre 1988. Nous vous savons également gré de nous avoir adressé une invitation officielle à cette cérémonie, à laquelle notre Conseil se fera un plaisir d'être représenté.

Nous sommes heureux de pouvoir vous communiquer que notre Conseil a décidé de proposer aux Chambres fédérales l'ouverture d'un crédit de 1,5 millions de francs pour l'édification du Musée international de la Croix-Rouge. Nous avons effectivement estimé que compte tenu des difficultés financières que rencontrait votre

Fondation, la Confédération se devait d'appuyer cette oeuvre qui contribuera à diffuser l'idéal humanitaire auquel la Suisse est profondément attachée.

Aufgrund des Antrages des EDI vom 1. Dezember 1987  
Veuillez agréer, Monsieur le Président, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom du Conseil fédéral suisse

1. Botschaft und Entwurf zum Bundesgesetz über die Förderung der ausserschulischen Jugendarbeit werden mit folgender Aenderung gutgeheissen:

Le Président de la Confédération :

a) Artikel 8 des Gesetzes wird wie folgt geändert (Seite 2, oberster Absatz):  
"d. Verankerung des Jugendrechts in Obligationenrechtsgesetz des Bundes."

b) In Artikel 13 des Gesetzes (Aenderung von Bundeserlassen) wird Artikel 345a Absatz 3 Satz 2 OR gestrichen. In der Botschaft wird auf Seite 57 der letzte Absatz gestrichen.

Le Chancelier de la Confédération :

c) Artikel 11, Ziffer 2 des Gesetzes wird entsprechend angepasst.

Veröffentlichung:  
Bundesblatt

Für getreuen Auszug,  
der Protokollführer:

Protokollauszug an:

CS	Dep.	Ans.	Rücken
✓	EDA	4	-
✓	EDI	20	-
✓	ERPD	2	-
✓	EMD	4	-
✓	EPD	2	-
✓	EVD	1	-
✓	EVED	1	-
	SE	5	-
	EPK		
	Fin.DN		